



VANINA PAOLI-GAGIN
SÉNATEUR DE L'AUBE (GRAND-EST)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉNAT - 23/11/2020

PLF 2021 : Vanina Paoli-Gagin, Sénateur de l'Aube, membre de la Commission des Finances du Sénat, vote les mesures de soutien aux commerces de proximité, adoptées par le Sénat.

Mme Vanina Paoli-Gagin, Sénateur de l'Aube, rattachée au Groupe « Les Indépendants - République et Territoires » a voté les deux mesures de soutien aux commerces de proximité, adoptées ce samedi 21/11/2020 et, portant à instaurer une contribution fiscale exceptionnelle sur les grandes entreprises de vente à distance et sur les assureurs.

Dans le cadre du Budget pour 2021, le Sénat vote deux taxes exceptionnelles l'une porte sur les entreprises d'e-commerce, la seconde sur les assureurs.

En tant que membre de la Commission des Finances du Sénat, Mme Vanina Paoli-Gagin, Sénateur de l'Aube, a soutenu ces deux mesures et avait d'ailleurs déposé un amendement en ce sens, proposant une contribution exceptionnelle des grandes entreprises de vente à distance. L'objectif de ces mesures contributives, étant de soutenir les commerces de proximité particulièrement touchés par la crise sanitaire.

En votant ces mesures adoptées contre l'avis du Gouvernement, le Sénat souhaite en effet, montrer sa solidarité aux commerces physiques et de proximité.

Concernant le e-commerce, la taxe votée représenterait 1% sur le chiffre d'affaires et concernerait les grandes entreprises de vente à distance, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1, 5 milliards d'euros en 2020.

Concernant le secteur de l'assurance, la contribution finalement adoptée s'élève à 2% des primes versées au titre des contrats d'assurance dommages, se justifiant par la baisse des sinistres constatés en 2020, en raison de la moindre circulation due aux deux périodes de confinement.

Contact Presse : Alexis Fourmont

01 42 34 40 38

v.paoli-gagin@senat.fr

Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06